

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 26 septembre 2011 à 20h00
Présidence : M. Jean-Marc SCHLAEPPI
Maison de Commune

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire communale Mme Ruchet au public ainsi qu'à la presse, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

L'ordre du jour fait partie de la convocation reçue, mais proposition est faite de le modifier afin de rajouter un point N° 13 « propositions individuelles ».

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité et se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 14 juin 2011
3. Procès-verbal de la séance du 20 juin 2011
4. Assermentation de deux Conseillers
5. Communications du Président
6. Communications de la Municipalité
7. **Préavis municipal N° 05/2011 relatif à l'attribution des compétences municipales à la Municipalité pour la législature 2011-2016**
8. **Préavis municipal N° 06/2011 relatif à la détermination des indemnités du Conseil Communal, du Bureau du Conseil, des Commissions du Conseil et de la Municipalité pour la législature 2011-2016**
9. **Préavis municipal N° 07/2011 relatif à la détermination de plafonds d'endettement et de risques pour cautionnement pour la législature 2011-2016**
10. **Préavis N° 08/2011 relatif au règlement intercommunal sur la taxe de séjour et sur les résidences secondaires**
11. **Préavis N° 09/2011 relatif au projet d'un accès routier à la station service et au centre commercial et construction d'un trottoir en « Noyer Girod »**
12. **Préavis N° 10/2011 relatif à l'arrêté d'imposition pour les années 2012-2013**
13. Propositions individuelles

1. Appel

36 conseillers participent à la séance, 9 excusés, 5 absents

2. Procès verbal du 14 juin 2011

Le procès verbal est accepté à l'unanimité.

3. Procès verbal du 20 juin 2011

Le procès verbal est accepté à la majorité, une abstention.

4. Assermentation de deux Conseillers

Lors de la séance d'assermentation du 14 juin dernier, 2 Conseillers élus n'ont pas pu être présents. Afin qu'ils puissent fonctionner au sein du Conseil, la procédure d'assermentation doit être faite aujourd'hui. MM Bernard Gianola et Pierre Olivet sont priés de s'avancer devant l'assemblée et prêter serment comme le prévoit le règlement du Conseil Communal.

5. Communications du Président

Le Président précise quelques points pour le bon fonctionnement du Conseil.

Un exemplaire du règlement du Conseil a été remis à chacun lors de l'assermentation, il est à lire attentivement et doit être respecté lors des séances.

La parole peut être demandée en levant la main, la personne peut alors intervenir lorsque le Président la lui donne. L'intervenant doit se lever et décliner son nom avant d'exprimer son opinion. Cela permet à chacun d'entendre l'avis donné et à la secrétaire de prendre des notes pour le PV.

Afin de vous familiariser avec votre rôle de Conseiller, la Préfecture du district de Morges organise une formation. Toutes les personnes qui sont intéressées par cette soirée sont priées de s'inscrire sur la feuille qui circule.

Durant ce Conseil, un exemplaire du « trombinoscope » va circuler, merci de bien vouloir contrôler les indications fournies et de corriger si nécessaire. Ce document vous sera remis lors d'un prochain courrier. Cet annuaire est un document personnel et les données y figurant sont des données privées, merci de ne pas transmettre ces fiches à des tierces personnes. Pour toutes communications avec le Président voici l'adresse mail : jm.schlaepi@gmail.com.

Elections fédérales du 23 octobre 2011, on embauche, ces élections représentent un gros travail de dépouillement. On vous attend dimanche matin dès 08h45 ou l'après-midi dès 13h00 ou même toute la journée. Merci de passer après la séance pour vous inscrire.

Votations Cantonales du 4 septembre 2011

Objet N° 1 :

Vivre et voter ici refusé avec : 65,69 % de non

Objet N° 2 :

Election CC proportionnelle accepté avec : 55,62 % de oui

Objet N° 3

Ecole 2010 refusé avec : 64,65 % de non

LEO Contre projet accepté avec : 59,52% de oui

Question subsidiaire contre projet accepté avec : 59,34 % de oui

Taux de participation 40,09 %

6. Communications de la Municipalité

a) M. José Manuel Fernandez, municipal

- Finances:

Comptes postaux et bancaires : CHF 2'064'300.- en notre faveur.

Débiteurs impayés (impôt foncier, taxes eaux épuration et divers)
CHF 95'200.-.

Impôts budgétisés CHF 6'556'000.- + arriérés CHF 2'375'200.-,
moins acomptes reçus à ce jour CHF 6'478'000.-, soit un solde à
encaisser de CHF 2'453'200.-.

Les emprunts à ce jour CHF 8'250'000.-.

- Ecoles :

La rentrée 2011 s'est dans l'ensemble bien déroulée, mis à part quelques problèmes de transports scolaires, qui ont demandé un engagement conséquent pendant la première semaine d'école afin de pouvoir améliorer la situation.

L'accueil de midi est opérationnel depuis le 22.08 et permet d'accueillir entre 40 à 60 élèves selon les jours. Ces enfants peuvent bénéficier du centre des jeunes ou de devoirs surveillés (5^{ème} et 6^{ème}). Les 3^{ème} et 4^{ème} ont un accueil spécifique.

Nombres d'élèves : CIN 68 – CYP 134 – CYT 77 – Secondaire 134
Soit un total de 413 enfants.

- Social :

Une UAPE (Unité d'accueil pour les écoliers) « L'Ecureuil Malin » de 24 places autorisées par le SPJ, accueille depuis le 22.08 une trentaine d'enfants répartis du lundi au vendredi. Une collaboration a été établie avec l'Association Pomme-Cannelle de Lavigny qui fait partie du réseau AJEMA (Accueil de jour des enfants Morges-Aubonne), ceci afin d'optimiser les coûts de fonctionnement d'un point de vue administratif et pédagogique.

b) M. Roland Corthay, municipal**- Collège de la Fin :**

L'ancien local de rangement de la salle de rythmique a été aménagé en deux petites salles d'appui. De plus, une nouvelle cuisine a pris place dans l'UAPE (ancienne garderie). C'est l'entreprise APF qui a été mandatée pour cette rénovation.

- Ancienne école :

L'installation de l'UAPE au Collège de la Fin a contraint de déplacer la salle des travaux manuels dans la salle des Pinsons. Quant à la salle des Platanes, elle accueille désormais une classe allophone.

- Salle polyvalente :

L'option d'une rénovation complète de l'enveloppe du bâtiment ainsi que du chauffage et de la ventilation a été prise suite aux premiers travaux des bureaux d'étude Amstein+Walthert et BIFF SA, ceci dans le but de présenter au Conseil Communal un préavis. La place sèche située devant la salle a quant à elle été entièrement rénovée durant le mois d'août par l'entreprise REAL SPORT.

c) M. Pierre de Mestral, municipal**- Gestion des déchets :**

Le Tribunal Fédéral s'est prononcé le 4 juillet 2011 sur le recours de la Commune de Romanel-sur-Lausanne concernant son règlement sur la gestion des déchets. Ce jugement précise comment appliquer le principe de causalité, dit aussi principe du pollueur – payeur, au financement de la gestion des déchets. Ceci a donc des conséquences importantes pour notre Commune qui pratique la taxe unique. Il faudra passer à une taxe qui est fonction du type et de la quantité de déchets produits et qui doit avoir un effet incitatif. Il faut donc envisager d'introduire une taxe au sac, éventuellement combinée avec une taxe de base. Une solution identique doit être trouvée au niveau régional. L'entreprise Valorsa qui traite nos déchets et gère également 102 Communes, étudie une solution, mais cela va prendre du temps. Un préavis sera présenté dès que possible.

- Police :

La nouvelle loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) va entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2012. La Commune d'Etoy va passer d'un système de contrat de prestations avec la gendarmerie à un système dit de délégations. Les détails du contrat de base et des prestations complémentaires ne sont pas connus. Les coûts n'ont fait l'objet que d'une estimation (CHF 430'000.-) soit 4 x les dépenses actuelles.

7. Préavis municipal N° 05/2011 relatif à l'attribution des compétences municipales à la Municipalité pour la législature 2011-2016

La parole est donnée à Mme Martine Ray-Suillot rapporteur de la Commission des finances qui lit les conclusions.

La Commission des finances, composée de M. Florian Magnollay, président, MM Roger Demont, Jean-Luc Rochat, John Buclin, Matthew Thomson, Cédric Delétra et Mme Martine Ray-Suillot, rapporteur, à l'unanimité, propose au Conseil communal :

D'accorder à la Municipalité d'Etoy, les autorisations suivantes pour la législature 2011-2016 :

1. autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- par cas, charges comprises ;
2. autorisation générale de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi qu'à l'acquisition des participations dans les sociétés commerciales, jusqu'à concurrence de CHF 10'000.- ;
3. autorisation générale de plaider dans les cas de la gestion de la Municipalité
4. autorisation générale de pouvoir engager CHF 40'000.-, par cas, pour les dépenses imprévues et exceptionnelles ;
5. délégation de compétence pour la fixation des taxes et émoluments

Les conclusions de la Commission des finances sont différentes du préavis.

La Municipalité se rallie aux conclusions de la Commission des finances.

Discussions :

M. Charly Viquerat souligne qu'il est important que la Municipalité respecte ses engagements, notamment au niveau du dépassement des coûts du budget, et qu'il sera fait attention à cela.

Résultats des votes :

Point N° 1 :

Celles et ceux qui acceptent d'accorder à la Municipalité **l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- par cas, charges comprises**

Accepté à l'unanimité

Point N° 2 :

Celles et ceux qui acceptent d'accorder à la Municipalité **l'autorisation générale de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi qu'à l'acquisition des participations dans les sociétés commerciales, jusqu'à concurrence de CHF 10'000.-**

Accepté à l'unanimité

Point N° 3 :

Celles et ceux qui acceptent d'accorder à la **Municipalité l'autorisation générale de plaider dans les cas de la gestion de la Municipalité**

Accepté à l'unanimité

Point N° 4 :

Celles et ceux qui acceptent d'accorder à la Municipalité **l'autorisation générale de pouvoir engager CHF 40'000.-, par cas, pour les dépenses imprévues et exceptionnelles**

Accepté à l'unanimité

Point N° 5 :

Celles et ceux qui acceptent d'accorder à la Municipalité **la délégation de compétence pour la fixation des taxes et émoluments**

Accepté à l'unanimité

8. Préavis N° 06/2011 relatif à la détermination des indemnités du Conseil communal, du Bureau du Conseil des Commissions du Conseil et de la Municipalité pour la législature 2011-2016

La parole est donnée à M. Roger Demont, en remplacement du rapporteur de la Commission des finances M. Rochat absent, qui lit les conclusions.

La Commission des finances composée de Mme Martine Ray-Suillot, MM Florian Magnollay, président, John Buclin, Cédric Delétra, Roger Demont, Matthew Thomson et Jean-Luc Rochat, rapporteur propose :

1. d'accepter les propositions d'indemnités du Conseil Communal, du Bureau du Conseil, de Commissions du Conseil et de la Municipalité selon les données du présent préavis
2. d'accepter de financer ces dépenses par le budget ordinaire de fonctionnement
3. de requérir de la Municipalité :
 - a) l'élaboration d'un règlement sur les vacations et les remboursements de frais
 - b) d'impliquer la Commission des finances dans le cadre de la préparation des préavis relatifs à la détermination des indemnités du Conseil communal, du Bureau du Conseil, des Commissions du Conseil et de la Municipalité pour chaque nouvelle législature

Les conclusions de la Commission des finances sont différentes du préavis.

La Municipalité ne se rallie pas aux conclusions de la Commission des finances.

Un amendement au préavis N° 06/2011 est soumis au Conseil.

Discussion

M. Olivet : fait une remarque de forme, il doit s'agir d'une faute de frappe « 2006-2011 » doit être « 2011-2016 » (page 2)

M. Payot : relève qu'il n'y a pas eu de rapport intermédiaire pour la Commission des finances, pourquoi ?

M. Schlaeppi : lui communique que cela a été payé par défaut.

M. Payot propose de les mettre pour chaque Commission, comme pour la Commission de gestion.

M. Schlaeppi : propose de le rajouter dans les conclusions.

M. Luc Magnollay : pourquoi mettre une requête dans une décision ?

M. Roulet : concernant le point a), n'est pas opposé, mais le traitement est fixe pour la gestion courante, les vacations concernent tous les RV. Le défraiement des frais est forfaitaire, donc ne voit pas la nécessité d'un règlement, ce point n'est pas indispensable. Pour le point b), c'est en parfaite contradiction avec la loi sur les Communes. Ce n'est tout simplement pas légal.

M. Viquerat : concernant une implication pour un tel préavis, ne voit pas comment le bureau pourrait nommer une Commission autre que la Commission des finances et ce n'est pas possible.

M. Thomson : point 3 a), vacations 2250 heures, ne voit pas où sont les heures et comment les contrôler.

M. Roulet : tout peut être contrôlé par la Commission de gestion. Les vacations sont notées par jour, par séance de chantier, tout est

libellé avec justificatifs. Il y a 8 ans en arrière on est passé par un forfait (km / tél). 2 fois par année la Municipalité se réunit pour harmoniser ses vacations et procéder à un autocontrôle. Les autres Communes ont des forfaits de 50'000.-, est-ce justifié ?

M. Delétra : comprend le souci de la Commission des finances. Il trouve les choses un peu floues, pour exemple : téléphones qui semblent mentionnés en deux endroits. Peu clair. Fais mention dans les conclusions pour débat.

M. Gmür : tout n'est pas toujours aussi clair qu'il le faudrait et la proposition de la Commission est intéressante. Pas en porte à faux avec la loi si on demande à une Commission d'en discuter. Il faudrait établir une discussion de fond pour aider la Municipalité et apaiser cette méfiance.

M. Schlaeppli : précise qu'une Commission ne peut que réagir à un préavis.

M. Martin : cela double le nombre de personnes qui donnent leur avis.

Mme Ray-Suillot : n'est pas entièrement d'accord, elle souligne le mot « impliquer » qui peut être pour une détermination et non pas pour chaque fois.

M. Payot : n'est pas contre mais pas tout à fait pour. Le règlement est fait par le Bureau du Conseil et non pas par la Municipalité. Une Commission ne peut pas être impliquée dans l'élaboration puis dans la décision. Concernant la Commission de recours, qui ne se réunit que sur recours d'un citoyen, cette Commission risque de ne jamais avoir à traiter de cas, elle ne sera donc jamais payée ?

M. Delétra : si la Commission des finances ne peut pas être impliquée, qu'elle Commission peut en discuter ?

M. de Mestral : fait remarquer que l'on ne peut pas mélanger le législatif à l'exécutif en amont d'un préavis. Il n'est pas possible de modeler cela ensemble, car les énergies ne sont pas aux bons endroits.

M. Lüthi : on ne peut en aucun cas faire une requête dans ce sens selon le règlement communal alors pourquoi en discuter ?

M. Olivet : concernant le pouvoir de la Commission de gestion, le texte a été voté en début de législature.

M. Roulet : la Commission de gestion ne va pas pouvoir redire quelque chose sur les indemnités. Mais elle peut intervenir sur le nombre d'heures de vacations. Le rôle de la Commission de gestion c'est l'autocontrôle, elle ne peut pas faire de la cogestion. Notre Commune est plus proche du système de Cossonay que de celui d'Aubonne.

M. Fragnière : est d'accord avec M. Gmür. Doit-on attendre une nouvelle législature ? Il faudrait traiter ce sujet lors d'une prochaine séance.

M. Roulet : la prochaine législature se fera probablement avec d'autres municipaux, avec d'autres projets et qui n'auront peut-être

pas envie de marquer leurs vacances et feront d'autres propositions, avec un forfait. Mais ce système n'est pas si faux.
M. Demont se rallie à l'avis de M. Gmür, Mme Ray-Suillot et M. Fragnière. Les avis sont très partagés au sein de la Commission. Pourquoi ne pas vouloir impliquer la Commission pour simplifier.

La Commission des finances : retire son point 3).

M. Christinat : propose de le faire sous motion.

M. Delétra : pour ne pas mélanger l'exécutif au législatif, pourquoi ne pas impliquer la population, afin d'avoir une autre vision ?

M. Gmür : lorsqu'un point prend autant de temps c'est que la Commission, en amont, n'a pas travaillé suffisamment le sujet et trouve dommage de supprimer le point 3).

Vote pour l'amendement (modification de la phrase pour un rapport intermédiaire pour toutes les Commissions)

M. Demont : trouve compliqué de modifier cette phrase.

M. Payot : des rapports intermédiaires ont été faits ces dernières années.

M. Demont : ce sont des questions posées à la Municipalité et non pas des rapports.

M. Schlaeppli : y a-t-il des personnes d'accord de modifier la phrase.

Vote : pour : 3 avis contraire : 18 abstentions : 18

Amendement refusé.

Vote sur le préavis N° 06/2011 relatif à la détermination des indemnités du Conseil communal, du Bureau du Conseil, des Commissions du Conseil et de la Municipalité pour la législature 2011-2016

Point N° 1 :

Celles et ceux qui acceptent les propositions d'indemnités du Conseil communal, du Bureau du Conseil, des Commissions du Conseil et de la Municipalité, selon les données du présent préavis

Avis contraire : 0 Abstentions : 6 Accepté : 35

Accepté à la majorité.

Point N° 2 :

Celles et ceux qui acceptent **de financer ces dépenses par le budget ordinaire de fonctionnement**

Avis contraire : 0 Abstentions : 3 Accepté : 38

Accepté à la majorité.

9. Préavis N° 07/2011 relatif à la détermination de plafonds d'endettement et de risques pour cautionnement pour la législature 2011-2016

La parole est donnée à M. Demont rapporteur de la Commission des finances, qui lit les conclusions.

La Commission des finances composée de Mme Martine Ray-Suillot, MM Florian Magnollay, président, John Buclin, Cédric Delétra, Roger Demont, Matthew Thomson et Jean-Luc Rochat, rapporteur propose :

1. de fixer le plafonnement d'endettement brut admissible (niveau 1) à CHF 24'000'000.- pour la législature 2011 – 2016
2. de fixer le plafond d'endettement net (niveau 2) à CHF 18'000'000.- pour la législature 2011-2016
3. de fixer le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garantie à CHF 400'000.- pour la législature 2011-2016.

Les conclusions de la Commission des finances sont différentes du préavis.

Les points 3 et 4 sont supprimés. Le point 5 devient le point 3 avec modification du montant qui de CHF 10'000'000.- passe à CHF 400'000.-

La Municipalité ne se rallie pas aux conclusions de la Commission des finances qui ne comprend pas pourquoi supprimer les points 3 et 4 ? Ces deux points devraient être remis.

M. Fernandez accepte la modification du montant du point 3, qui est une erreur de sa part et s'en excuse.

Un amendement au préavis N° 07/2011 est soumis au Conseil.

Discussion :

M. Simond, souhaite que la Commission des finances s'exprime sur cette suppression.

M. Demont, explique que de toute façon la Municipalité le demandera dans un préavis et le fera à chaque fois pour toutes demandes de crédit. Pas d'emprunt avant l'acceptation du Conseil.

M. de Mestral, donne pour exemple : s'il y a un projet pour 2015, il faudrait pouvoir provisionner.

M. Simond, est très étonné par la réponse de M. Demont. Un prêt fixe qui arrive à échéance, la Municipalité doit pouvoir décider de le renouveler au taux du marché, sans attendre une décision du Conseil. Il ne comprend pas cette manière de voir les choses.

M. Roulet, s'il n'y a pas de nouvelles constructions, il n'y a pas de raison d'emprunter, et le plafond d'endettement est géré au mieux par la Municipalité.

M. Payot, soutient l'intervention de M. Simond de laisser la Municipalité emprunter au moment opportun.

M. Viquerat, appuie la position de M. Simond et M. Payot et précise qu'il ne faut pas confondre préavis, gestion des emprunts et plafond d'endettement. Il propose d'intégrer au bilan annuel, le plafond d'endettement dans le rapport de gestion, cela a déjà été préconisé par la Commission de gestion.

M. Demont, intervient sur la question d'emprunter n'importe quoi, n'importe quand ! Il souhaite que cela soit soumis chaque fois à la Commission.

M. Roulet, fait remarquer qu'il n'y a pas de dépenses hors budget, pas d'emprunt pour spéculer. N'avez-vous pas confiance en la Municipalité, ni au responsable des finances ?

M. Simond, il ne faut pas mettre les bâtons dans les roues de la Municipalité qui fait une bonne gestion des avoirs de la Commune, cela lui semble juste invraisemblable.

M. Monnard, pense qu'il faut tranquilliser la Commission des finances.

M. Martin, le fait d'enlever le point 3 empêche la Municipalité de renouveler un crédit ?

M. Fernandez, répond oui. Il est fait un procès d'intention, jamais cela ne s'était passé comme cela. Les comptes sont clairs et il faut pouvoir travailler.

M. Viquerat, concernant le plafond d'endettement, problème de trésorerie, il a été créé un compte de crédit courant.

M. Lüthi, rejoint M. Viquerat et demande des explications par rapport à la Commission de gestion.

M. Viquerat, page 2 du tableau, lorsque la Municipalité présente ses comptes fin juin, aimerait une présentation différente. Si on ne fait rien, c'est une décision pour 5 ans. Il demande un état 1 x par an afin de savoir où en sont les comptes.

M. Gmür, aimerait comprendre le point 3. Concernant le point 4, il faut laisser une marge de manœuvre à la Municipalité. A chaque projet, y a t il une obligation d'emprunt selon l'Etat de VD ?

M. Roulet, plus avec le plafond d'endettement, c'est entériné par le Conseil Communal puis par l'Etat (plus par l'Etat sur les 5 ans). Avant l'Etat devait donner son aval pour chaque emprunt.

M. Fernandez, dit que cela peut se faire à chaque fois, lors de la présentation des comptes.

Il est mis au vote l'amendement de la Commission des finances.

Pour la suppression du point 3 : d'autoriser la Municipalité à emprunter jusqu'à ce que l'endettement brut atteigne le montant fixé ci-dessus

Pour : 3 **Contre : 32** Abstention : 5

Pour la suppression du point 4 : de laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités de l'emprunt (selon art. 4 ch. 7 LC)

Pour : 1 **Contre : 35** Abstention : 4

L'amendement de la Commission des finances est refusé à la majorité.

Amendement de M. Charly Viquerat :

Ajouter un point 6 : intégrer un bilan annuel du plafond d'endettement dans le rapport de Gestion

Accepté à la majorité

Vote sur le préavis N° 07/2011 relatif à la détermination de plafonds d'endettement et de risques pour cautionnement pour la législature 2011-2016

Point N° 1 :

Celles et ceux qui acceptent **de fixer le plafond d'endettement brut admissible (niveau 1) à CHF 24'000'000.- pour la législature 2011-2016**

Accepté à l'unanimité

Point N° 2 :

Celles et ceux qui acceptent **de fixer le plafond d'endettement net (niveau 2) à CHF 18'000'000.- pour la législature 2011-2016**

Accepté à l'unanimité

Point N° 3 :

Celles et ceux qui acceptent **d'autoriser la Municipalité à emprunter jusqu'à ce que l'endettement brut atteigne le montant fixé ci-dessus**

Accepté à la majorité (6 abstentions)

Point N° 4 :

Celles et ceux qui acceptent **de laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités de l'emprunt (selon art. 4 ch. 7 LC)**

Accepté à la majorité (2 abstentions)

Point N° 5 :

Celles et ceux qui acceptent **de fixer le plafond de risque pour cautionnement et autres formes de garanties à CHF 400'000.- pour la législature 2011-2016**

Accepté à l'unanimité

Point N° 6 :

Celles et ceux qui acceptent **d'intégrer un bilan annuel du plafond d'endettement dans le rapport de gestion**

Accepté à la majorité (1 abstention)

10. Préavis N° 08/2011 relatif au règlement intercommunal sur la taxe de séjour et sur les résidences secondaires

La parole est donnée à M. Blanc rapporteur de la Commission ad hoc, qui lit les conclusions.

La Commission ad hoc composée de Mmes Valérie Hüsler, présidente, Mireille Aguet, Béatrice Braendli et MM Sébastien Pahud et François Blanc, rapporteur propose :

1999

1. d'adopter le règlement intercommunal sur la taxe de séjour et sur les résidences secondaires
2. d'abroger le règlement communal sur les taxes de séjour et des résidences secondaires

Discussion :

M. Gmür, demande d'avoir des chiffres.

M. Roulet, l'informe que dans la Commune il y a 3 résidences secondaires. Concernant les nuitées (Auberges communale – Lunika) cela représente environs CHF 15'000.- par année.

Vote sur le préavis N° 08/2011 relatif au règlement intercommunal sur la taxe de séjour et sur les résidences secondaires

Point N° 1 :

Celles et ceux qui acceptent **d'adopter le règlement intercommunal sur la taxe de séjour et sur les résidences secondaires**

Accepté à l'unanimité

Point N° 2 :

Celles et ceux qui acceptent **d'abroger le règlement communal sur les taxes de séjour et des résidences secondaires**

Accepté à la majorité (1 abstention)

11. Préavis N° 09/2011 relatif au projet d'un accès routier à la station service et au centre commercial et construction d'un trottoir En Noyer Girod

La parole est donnée à Mme Daiz rapporteur de la Commission d'urbanisme, qui lit les conclusions.

La Commission d'urbanisme composée de MM Marc-Olivier Christinat, président, Narcisse Plumey, André Fragnière, Thierry Simond et Mme Aurélie Daiz, rapporteur propose :

1. de ratifier les aménagements d'un accès routier à la station service et au centre commercial et la construction d'un trottoir en Noyer Girod tels que réalisés

Discussion

Mme Baertschi, demande si rien ne va changer, tout reste comme c'est actuellement.

M. Demont, répond que cela a été mis une 2^{ème} fois à l'enquête, c'est juste pour être entériné par le Conseil Communal.

M. Payot, que se passe-t-il si c'est refusé ce soir ?

M. Roulet, répond que c'est pour la beauté du geste et pour clore le dossier au niveau du juriste du Canton. Le panneau de signalisation à la sortie de la station service (obligation de tourner à droite) sera changé avec l'accord du Canton.

Vote sur le préavis N° 09/2011 relatif au projet d'un accès routier à la station service et au centre commercial et construction d'un trottoir En Noyer Girod

Point N° 1 :

Celles et ceux qui acceptent de ratifier les aménagements d'un accès routier à la station service et au centre commercial et la construction d'un trottoir en Noyer Girod tels que réalisés

Accepté à l'unanimité

12. Préavis N° 10/2011 relatif à l'arrêté d'imposition pour les années 2012-2013

La Municipalité demande la distribution d'un tableau.

La parole est donnée à M. Delétra, rapporteur de la Commission des finances qui lit les conclusions.

La Commission des finances composée de Mme Martine Ray-Suillot, MM Florian Magnollay, président, John Buclin, Roger Demont, Matthew Thomson, Jean-Luc RoCHAT et Cédric Delétra, rapporteur propose :

1. de maintenir, pour l'année 2012 le taux à 59 % de l'impôt Cantonal de base (100%) sur :
 - a) l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune des personnes physiques, l'impôt spécial dû par les étrangers
 - b) l'impôt sur les bénéficiaires et sur le capital des personnes morales
 - c) l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise

2. de maintenir l'impôt foncier proportionnel, sans défalcation des dettes, basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles
3. de maintenir les rubriques 6 à 13 de l'arrêté 2012 au taux de 2011
4. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2012
5. d'autoriser la Municipalité à le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012

Les conclusions de la Commission des finances sont différentes du préavis sur les points 1 – 3 – 4.

La Municipalité ne se rallie pas aux conclusions de la Commission des finances.

Amendement.

Discussions

M. Fernandez, butte sur la phrase « ...il est **inconvenant** de proposer une augmentation du taux d'imposition communal..... ». Il est préférable de maintenir le taux à 61% (stabilité du taux) pour éviter de revenir en arrière et d'avoir les moyens d'une politique stable.

M. Delétra, relève que pour le contribuable c'est égal (plus d'impôts d'un côté, moins de l'autre)

M. Roulet, il s'agit d'une bascule automatique, pas d'augmentation d'impôt pour le contribuable. On pourrait voter un taux d'imposition pour 2 voir 4 ans sans possibilité de référendum. C'est un rééquilibrage pour les frais pour la police, entre villes et Communes. Il explique le tableau distribué.

M. Payot, se réfère au tableau et demande des explications par rapport à « Sécuritas ».

M. Corthay, l'entreprise Sécuritas effectue des rondes 3 x par semaine. Leurs tâches : éteindre les lumières restées allumées, fermer les portes, les fenêtres dans les différents bâtiments de la Commune.

Mme Ray-Suillot, remercie la Municipalité et déplore de ne pas avoir eu ce tableau lors des séances de la Commission.

M. Roulet, reconnaît la chose, mais les projections, les chiffres ne sont parvenus que le 15 septembre, la facture sociale sera communiquée au mois d'octobre, tous les chiffres ne sont pas connus. Il aurait bien voulu les amener pour la projection du budget, mais pas reçu au bon moment.

M. Fernandez, concernant l'UAPE, il n'y a presque plus de place. Pour un enfant dans une structure à plein temps, cela coûte CHF 32'000.- (réseau public). Il y a 30 enfants pour Etoy. Les prestations à la population augmentent.

M. Gmür, c'est extrêmement problématique de recevoir ces chiffres ce soir, il n'est plus possible de réagir pour ces 2 centimes. Augmentation des charges, oui, mais sous pression pour voter. Comment prévoir logiquement une augmentation si la Commission des finances n'a pas tous les chiffres. Repousser la décision et retarder la séance du Conseil plus tard dans l'année.

M. Roulet, il existe une marge d'autofinancement grâce à une entrée de fond (succession). Il faut garder une certaine stabilité.

M. Delétra, se prononcer sans avoir tous les chiffres car avec ce tableau le raisonnement aurait été différent. Le budget et souvent présenté « déficitaire » alors que les comptes clôturent souvent avec un bénéfice. Difficile de justifier une augmentation d'impôt.

M. Payot, la Municipalité devrait remercier la Commission des finances et se décider pour 1 année et non pas pour 2 ans. Etre raisonnable et décider du statu quo, et voter le taux d'imposition annuellement.

M. Viquerat, remercie la Commission des finances et rappelle que la Municipalité, présente lors des séances des associations communales, devrait faire pression sur le Canton pour avoir des chiffres car il est difficile de fixer un taux d'imposition sans pouvoir faire un budget.

M. Roulet, impossibilité de faire coordonner ces 2 documents, car il faut donner le taux d'imposition le 3 novembre au plus tard, (à cause de la possibilité de référendum) alors que le budget a une autre date butoir.

M. Martin, est-il possible d'avoir un pré budget, avec des évaluations afin de déterminer s'il faut baisser ou augmenter le taux d'imposition ?

M. Roulet, très aléatoire, il manque les chiffres de la péréquation, de la facture sociale.... Un pré budget sur ce qu'y est maîtrisable, possible au mois de juin, mais les chiffres les plus importants sont ingérables.

Mme Ray-Suillot, demande également un tableau avec l'évolution des recettes.

M. Roulet, répond que ces chiffres sont cités durant les séances, des commissions notamment.

M. Thomson, a mis en analyse les chiffres pour les années 2008 – 2009 – 2010. Il n'est pas possible de prédire ces chiffres alors comment prédire une imposition pour 2 ans.

M. Demont, rejoint Mme Ray-Suillot, la Commission a travaillé sur des documents, alors qu'ils n'avaient pas tous les chiffres. Passe pour une Commission ridicule, ce soir.

M. Roulet, toutes les Communes râlent sur la facture sociale et sur la communication des chiffres de cette facture.

M. Hoyois, demande si la date du Conseil Communal ne pourrait pas être déplacée ?

M. Roulet, elle doit se faire avant les vacances scolaires.

M. Gmür, trouve cette demande légitime. La Commission est effectivement ce soir mise à mal. Il est conscient que devant l'Etat, il n'est pas possible de refuser ce préavis.

M. Roulet, la Municipalité se rallie aux conclusions de la Commissions des finances pour les points 3 et 4, concernant la durée soit pour une 1 année (au lieu de 2 ans).

M. Delétra, la Commission des finances se rallie au point 1, pour un taux de 61%.

M. Payot, aimerait que le terme maintenir soit remplacer par « fixé ».

Vote sur le Préavis N° 10/2011 relatif à l'arrêté d'imposition pour les années 2012-2013

Point N° 1

Celles et ceux qui acceptent **de fixer pour l'année 2012 le taux à 61% de l'impôt Cantonal de base (100%) sur :**

- a) **l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune des personnes physiques, l'impôt spécial dû par les étrangers**
- b) **l'impôt sur les bénéfices et sur le capital des personnes morales**
- c) **l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise**

Accepté à la majorité (1 abstention)

Point N° 2

Celles et ceux qui acceptent **de maintenir l'impôt foncier proportionnel, sans défalcation des dettes, basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles**

Accepté à l'unanimité

Point N° 3

Celles et ceux qui acceptent **de maintenir les rubriques 6 à 13 de l'arrêté 2012 au taux de 61 %**

Accepté à l'unanimité

Point N° 4

Celles et ceux qui acceptent **d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2012**

Accepté à l'unanimité

Point N° 5

Celles et ceux qui acceptent **d'autoriser la Municipalité à le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012**

Accepté à l'unanimité

13. Propositions individuelles

M. Cuanoud, peut-on avoir les dossiers également sous format électronique ? Est-ce que les sociétés impliquées reçoivent les documents ? Quelles associations ou entreprises sont associées à la Commune ?

M. Roulet, selon les dicastères, par exemple Valorsa pour la déchetterie.

M. Schlaeppli, concernant l'envoi informatique, dès 10 personnes intéressées avec confirmation de la réception.

M. Martin, faut-il un code d'accès ?

M. Schlaeppli, à voir avec le Canton.

M. Fragnière, indiquer sur les préavis ce que signifient les abréviations ARCAM, AJEMA, ...

Mlle Daiz, aimerait des éclaircissements concernant la location de la cabane aux employés communaux. Propose de mettre un réfrigérateur plus grand.

M. Corthay, la commande du réfrigérateur est en cour. Les employés communaux ont droit à une location de salle gratuite par année.

M. Plumey, a-t-on des nouvelles des sondages pour la géothermie ?

M. Roulet, pas encore.

M. Christinat, pour la taxe au sac poubelle, où en est-on ? Est-il possible de coordonner entre Communes voisines et / ou le Canton ?

M. de Mestral, un règlement type est en cours d'élaboration avec Valorsa qui gère les déchets de beaucoup de Communes environnantes. Ils vont faire une proposition.

M. Grand, remarque le faible taux de participation lors des élections communales (Etoy 33% - Ste-Croix 41%).

Mme Golay, concernant le petit mur qui se trouve sur la place du village, le long de la route du Clos-Devant, ne devrait-il pas y avoir une barrière, pour les petits enfants n'est-ce pas dangereux ?

M. Roulet, à vérifier !

M. Gmür, suggère que la Commune soit prospective concernant certains sujets de préoccupation. Réflexion sur : 1) la jeunesse (parlement des jeunes), 2) les logements (zones à bâtir), si le Canton s'oppose, ne pas baisser les bras, 3) la communication (tendre l'oreille), peu d'information sur la vie du village, cité dortoir.

M. Roulet, concernant le point 2) sur le logement, la Municipalité n'a pas baissé les bras, un rendez-vous devrait avoir lieu avec M. Leuba, grosse capacité de recevoir des emplois d'ici 5 à 10 ans ce qui implique qu'il y aura plus d'emplois que d'habitants ! La Commune possède 6'000 m² de terrain où l'on pourrait construire des logements.

M. Schlaeppi, concernant le point 3) sur la communication, la Municipalité reçoit les nouveaux habitants tous les ans, voire tous les deux ans. Les informations concernant la vie de la Commune sont accessibles sur le site Internet www.etoys.ch et chaque année tous les ménages de la Commune reçoivent le journal « Le P'tit Etierruz », dans lequel toutes les informations utiles figurent.

M. Roulet, lors du caveau des vendanges, organisé chaque année par la Jeunesse, les gens qui y ont participé n'étaient pas des nouveaux habitants. Concernant la réception des nouveaux citoyens, qui aura lieu le 10 novembre, le taux de participation est de 30%.

M. Lepori, durant la période de Noël, chaque année depuis plus de 10 ans est organisé les « Fenêtres de l'Avent ». Peu de participation, les habitants du quartier de la Plantay, ne participent presque jamais à cette activité. Certaines personnes essaient de faire bouger les choses, mais les gens sont peu voire pas intéressés.

M. Delétra, profite de l'occasion pour demander la participation des conseillers pour l'organisation de la fenêtre du 23 décembre.

M. Schlaeppi, demande l'aide des conseillers pour les élections fédérales du 23 octobre, merci de s'inscrire sur la feuille après la séance.

Séance levée à 23h10

Prochain rendez-vous : lundi 12 décembre 2011 à 19h00
Suivi du traditionnel repas de fin d'année

Le Président

Jean-Marc Schlaeppi



La Secrétaire

Isabelle Vouillamoz